

Convocation
du
Conseil Communal

M

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 (85, 86 et 87 de la nouvelle loi communale), nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu **le samedi 19 décembre 2009 à 09 heures trente** à la Maison Communale.

Ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

- 1° Rapport de présentation du budget et sur les affaires de la commune au cours de la période du 01/10/2008 au 30/09/2009.
- 2° Décision sur ventilation des subsides.
- 3° Décision sur octroi subsides communaux.
- 4° Art 101/124/02 : délégation au Collège Communal pour petits investissements : Fixation des limites par marché et par unité.
- 5° Art 104/124/02 : délégation au Collège Communal pour petits investissements : Fixation des limites par marché et par unité.
- 6° Art 421/124/01-02 : délégation au Collège Communal pour petits investissements : Fixation des limites par marché et par unité.
- 7° Art 722/124/06-02 : délégation au Collège Communal pour petits investissements : Fixation des limites par marché et par unité.
- 8° Décision sur investissements à réaliser dans le cadre du budget extraordinaire après approbation de ce dernier.
 - a) Enseignement : Acquisition de trois ordinateurs
 - b) Espaces de convivialité : Achat de mobiliers
 - c) Achat de panneaux de signalisation et de petits équipements
 - d) Achat mobiliers scolaires
 - e) Achat de colombariums
- 9° Dotation communale budget 2010 de la zone de police.
- 10° ASBL EFT Charlemagne – Décision d'y recourir pour l'exécution des travaux forestiers ou autres.
- 11° Permis C – Prise en charge totale par la Commune et récupération de 50% via retenue mensuelle.
- 12° Enseignement – Fixation des fournitures scolaires par élève :
 - a) Enseignement maternelle : 25 €/élève
 - b) Enseignement primaire : 30 €/élève
 - c) Travaux manuels : 10 €/élève (primaire uniquement)

